

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 15/05/2019
 Extrait : 23/05/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 27
 Votants : 31

Délibération :
N° DEL_2019_060

OBJET :
 Permis de construire crèche dans l'école
 Jean Moulin

Séance du 22 mai 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et références :

Suite à l'incendie qui avait ravagé la crèche Les Loupiots au Grand-Pont en 2017, la commune a pris la décision de construire une nouvelle crèche et de l'intégrer au site de l'école Jean Moulin. Pour ce faire, des études et une mission de maîtrise d'œuvre avec le Bureau d'Etude XXL Atelier, et avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de CAP METROPOLE, ont déjà été lancées.

Contenu :

Les travaux de l'opération "installation d'une crèche dans l'école Jean Moulin" doivent commencer en juillet 2019 par des travaux de réaménagement intérieur au sein de l'école et ensuite les travaux liés à la création de la crèche se poursuivront (hors site occupé).

- La première partie des travaux fait l'objet d'une demande d'autorisation de modification d'un établissement recevant du public (CERFA 13824*03).
- La seconde partie des travaux fait l'objet d'un dépôt de permis de construire.

En effet, l'installation de la crèche implique une redistribution des espaces de l'école dans le niveau rez-de-chaussée, avec une modification de la destination des locaux.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune le permis de construire ci-dessus nommé puis à le signer
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune la demande d'autorisation d'aménager
- d'exécuter les pièces inhérentes aux demandes et instructions concernant le permis de construire et tout autre document nécessaire à l'opération

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à déposer, au nom de la commune le permis de construire ci-dessus nommé puis à le signer,
 - autorise M. le Maire à déposer, au nom de la commune la demande d'autorisation d'aménager,
 - exécute les pièces inhérentes aux demandes et instructions concernant le permis de construire et tout autre document nécessaire à l'opération.

S'abstenant : 2

Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN